



Atteinte au droit à l'image

Par **lulu33**, le **02/02/2011** à **11:18**

Bonjour,rrnJe réalise actuellement un livret du salarié au sein de mon entreprise j'aimerais utiliser des photos de personnes âgées visible sur google image puis-je faire l'objet d'atteinte au droit l'image et de droit à la dignité humaine? rnrnCe livret s'adresse à environ 20 salariés et n'est pas publié par une imprimerie.

Par **Tisuisse**, le **02/02/2011** à **22:42**

Bonjour,rrnSi vous obtenez par écrit l'autorisation des personnes concernées ou de leurs ayants-droits, rien ne s'y oppose. Dans le cas contraire, vous ne le pouvez pas.